### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 janvier 2021

Le onze janvier deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. LOIZON, M. BOURRY, Mme LAURENS, Mme DUPOISSON, M. SAVATIER, Mme SEIGNEURIN, M. DELAY, Mme MOTHEAU, M. CADOT, Mme FROIN, M. TESSIER, M. PIEDOUE, Mme WARTEL-OUVRARD, Mr ABELS, M. JUZEAU

<u>Excusés</u>: Mme COGNEAU, M. GINER donne pouvoir à Mr CADOT, Mme LECOMTE donne pouvoir à Mme DUPOISSON, Mme LAMY donne pouvoir à Mme LAURENS

Madame SEIGNEURIN a été élue secrétaire.

## <u>I – FINANCES COMMUNALES</u>

## 1. Restes à réaliser

Monsieur le Maire présente l'état des restes à réaliser, le Conseil Municipal, prend note de l'état des restes à réaliser détaillés comme suit :

#### **DEPENSES**

Article - programme	Nature de la dépense	Montant	Nature des engagements	Reste à réaliser
2111	Acquisition de terrains	13 500	Achat terrain « près de l'étang »	13 500
2128-53	Aménagement de terrain	16 000	Aménagement Espace St Antoine	16 000
2183	Matériel informatique	11 600	Matériel informatique pour l'école	11 600
2158-53	Autres installations	3 000	Décorations de noël	3 000

## **RECETTES**

Article - programme	Nature de la recette	Prévu	Perçu	Opération	Reste à percevoir
1341	DETR	5 000	1670	Progiciel ACTE et matériel informatique mairie	3 330
1322	Subvention Europe	16 640		Véhicule hydrogène	16 640
13251	Fonds de concours CCTVI	4 350		Aménagement Espace St Antoine	4 350
1321	Etat	5633		Label école numérique	5 633

## 2. Autorisation de mandatement

Dans l'attente du vote du budget 2021, le Conseil Municipal, peut par délibération, décider d'engager, et de liquider les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Considérant que le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement de l'année 2020 est

de 170 878.38 € hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

• d'autoriser le paiement de factures d'investissement à hauteur de 42 719.59€, selon la répartition indiquée dans le second tableau ci-dessous :

CHAPITRE	BUDGET 2020	25%						
21	170 878.38	42 719.59						

CHAPITRE/ARTICLE	AUTORISATION		
204 / 2041582	42 719.59		

## 3. Remboursement de frais Mme SEIGNEURIN

Monsieur le Maire expose que Madame Seigneurin, conseillère municipale, dans le cadre du Comité Convivialité, a acheté divers produits au magasin Leclerc à Joué-les-Tours, pour un montant de 34.09 €. Il demande au Conseil Municipal de procéder au remboursement de 34.09 € à Madame Seigneurin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Émet un avis favorable
- Autorise le remboursement de 34.09€ à Madame Seigneurin
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

## II - PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portants statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• Approuve le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1er janvier 2021 comme suit :

GRADE	Catégori e	Temps de travail	Nb de postes	MISSIONS	Pourvu Non Pourvu	Statut	Durée hebdo
		Secteur	administra	tif			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	С	TC	1	Secrétaire de mairie	Р	Т	35
Adjoint administratif	С	TC	1	Accueil - secrétariat	Р	Т	35
				Coordination services scolaire et entretien - Comptabilité - secrétariat-ressources			
Adjoint administratif	С	TC	1	humaines	Р	Т	35

Adjoint administratif principal 2ème classe	С	NC	1	Agence postale - entretien	Р	Т	23
Secteur technique							
Adjoint technique principal de 1ère classe	С	TC	1	Coordination des services techniques- Espaces verts et voirie	Р	Т	35
Adjoint Technique	С	TC	1	Entretien voirie	Р	Т	35
Adjoint Technique	С	TC	1	Espaces verts	Р	Т	35
Adjoint Technique	С	TC	1	Bâtiments et voirie	Р	Т	35
Adjoint technique principal 2ème classe	С	TC	1	Entretien locaux et surveillance	Р	Т	35
Adjoint technique principal 2ème classe	С	тс	1	Entretien locaux et surveillance cantine	Р	Т	35
Adjoint technique	С	NC	1	Surveillance et entretien	Р	CDI	17
Adjoint technique	С	NC	1	Surveillance cantine, entretien	Р	CDI	7.70
Adjoint technique	С	TC	1	Remplacement Services Techniques	NP	CDD	35
Apprenti	Droit privé	TC	1	CAP jardinier	Р	Appren tissage	35
		Secte	eur scolaire	2			
Agent spécialisé principal de 1ère classe écoles maternelles	С	тс	1	ATSEM, surveillance, mise à dispo ALSH	Р	Т	35
Agent spécialisé principal de 1ère classe écoles maternelles	С	NC	1	ATSEM, surveillance, mise à dispo ALSH	Р	Т	31,5
Adjoint d'animation principal 2ème classe	С	NC	1	ATSEM, surveillance, mise à dispo ALSH	Р	Т	31,5
Adjoint d'animation	С	NC	1	surveillance, entretien	Р	CDD	8,5
Adjoint d'animation	С	NC	1	surveillance car, entretien	NP	CDD	5

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades des effectifs sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

# III - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE CCTVI POUR LA VOIRIE

Touraine Vallée de l'Indre a conclu un marché de voirie à bons de commandes pour son compte et pour celui des communes qui le souhaitaient. Ce marché se termine en mars 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.2113-8 ; Considérant :

• L'intérêt économique pour la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre et ses communes membres de procéder à la consultation commune pour procéder à des travaux d'entretien de voirie et d'acquérir des fournitures de voirie, et la nécessité de passer un marché

- annuel à bons de commandes reconductible trois ans afin d'assurer la réalisation de ces différentes prestations ;
- Que l'article L.2113-8 du Code de la commande publique prévoit la possibilité de créer un groupement de commandes conduisant, au terme d'une consultation unique, au choix d'un titulaire unique;
- Que le Code général des collectivités territoriales prévoit dans son article L.2121-21 que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf dispositions législatives ou règlementaires prévoyant ce mode de scrutin;
- Que l'élection des représentants de la commission d'appel d'offres du groupement entre dans ce cas de figure ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, la convention constitutive d'un groupement de commandes pour des travaux d'entretien de voirie et d'acquérir des fournitures de voirie sur le territoire communautaire;
- De ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les représentants de la commune au sein de la commission d'appel d'offres paritaire du groupement de commandes susvisé ;
- De désigner M. Patrick SAVATIER représentant titulaire et M. Dany BOURRY représentant suppléant au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

### III - DEMANDE DE SUBVENTIONS FDSR ET DETR MAISON DES JEUNES

Monsieur le Maire rappelle que la commission « Bâtiment Jeunes » du 12 octobre 2020 dernier, après étude des différentes possibilités d'aménagement des locaux existants pour attribuer un local aux Jeunes, a proposé la construction d'un bâtiment au stade de la Baronne, dans le prolongement du gymnase et de la salle de la Baronne. Il rappelle que pour ce projet une première délibération en date du 02/11/2020 proposait de demander des subvention FDSR et CRST. Après étude de faisabilité d'autres projets, le Maire propose au Conseil de solliciter une DETR et garder éventuellement la possibilité de prétendre au CRST pour une autre opération.

Il présente le plan de financement prévisionnel associé :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Nature des dépenses	Montant	Nature des apports financiers	Montant
Etudes	20 280,00 €	FDSR - Département -30 %	56 784,00 €
Travaux	169 000,00€	DETR – Etat - 30 %	56 784,00 €
		Autofinancement	75 712,00 €
TOTAL H.T.	189 280,00 €		189 280,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le projet de construction de la maison des Jeunes
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire
- Adopte le plan de financement
- Décide de solliciter le Département au titre du FDSR et l'Etat au titre de la DETR

# IV – VIE LOCALE

#### 1. Bulletin municipal

Dominique DUPOISSON, propose une version allégée pour 2021, mot du maire, liste des acteurs économiques, (sur feuille volante), tarifs de locations des salles, retro évènements 2020, état civil (avec accord), point travaux et investissements, une sortie fin février si possible, elle précise qu'il faut accentuer le travail autour des photos. Aurélie LAURENS prend en charge de la communication immédiate et numérique.

Eric LOIZON, précise que le milieu associatif sera mis en valeur dans le Thilouze l'info, avec la valorisation d'un acteur économique de la commune, reste à trouver la place des hameaux, avec implication des conseillers.

Prochain Thilouze l'info prévu fin avril.

### 2. Point CCAS colis de noël

120 colis distribués, beaucoup de succès, bonne organisation des membres pour la distribution avec de bons (même si difficiles) échanges, le contenu du repas à été très apprécié, Eric LOIZON remercie le CCAS et les bénévoles pour leur dynamisme,

## 3. Vidéo des élus vœux

Aurélie LAURENS confirme la réalisation d'une vidéo de vœux qui sera adressée aux agents et informe que Guillaume GINER propose la distribution d'une carte de vœux avec photos des élus auprès de tous les habitants.

### 4. Cantine

Réunion prévue avec le Maire, Aurélie LAURENS et la présidente de la cantine, sur les difficultés rencontrées, avec question sur l'avenir de l'association.

## **V – QUESTIONS DIVERSES**

Dany BOURRY informe le Conseil que des rendez-vous sont pris pour régler les problèmes : Véolia (relevé des compteurs, pompes de relevage), le SIEIL (éclairage public) et Enedis (coupures électriques). Il est évoqué l'importance d'une réflexion à mener sur la communication en général.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 22h10